



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 MARS 2021

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 16 mars 2021, s'est tenu le 20 mars à 10h00 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : MM ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, GAUDRY Mireille, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procurations : BRASSAC Philippe à MARZI Gilles.
GRANJON Damien à LEDERMAN Michel.

Secrétaire de séance : TOURATIER Elodie.

Le Maire ouvre la séance à 10h05.

1) Plan de relance continuité pédagogique à l'école élémentaire : Socle numérique – Demande de subvention.

Le maire informe les conseillers que, dans le cadre du plan de relance, un appel d'offres a été lancé afin d'équiper les classes élémentaires d'un socle numérique pouvant comprendre en particulier un tableau blanc interactif et ses équipements annexes.

Deux classes de l'école élémentaire sont déjà équipées et il y a donc l'opportunité d'équiper la 3^{ème} classe. Les enseignantes ont travaillé avec le Conseiller pédagogique de l'Inspection académique pour exprimer leur besoin tout en s'inscrivant dans le cadre de l'appel d'offres.

La commission enfance-jeunesse propose de retenir la Société Distri-matic (qui a déjà équipé les deux autres classes et assuré un service de qualité) pour 3 510 € TTC et « Génération 5 » pour 91.90 € TTC (534 outils interactifs pour l'école).

La subvention possible serait de 70 % pour le matériel et 50 % pour les ressources dans la limite de 2450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à cette proposition et charge le Maire de transmettre la demande.

2) Caméras de vidéosurveillance : demandes de subventions

Le Maire indique que la demande de subvention déposée fin 2020 n'a pas reçu un avis favorable, la commune n'ayant pas été jugée prioritaire. Il indique que de nouvelles possibilités sont ouvertes cette année. Il précise que le Conseil Départemental a ouvert le dispositif « Village Côte-d'Or » à l'installation de caméras de vidéosurveillance sur les bâtiments publics. Cette possibilité concerne des travaux de 10 000 € HT maximum avec une subvention à hauteur de 60 %. L'appel d'offres dans le cadre du fonds de prévention contre la délinquance devrait également être accessible.

Le Maire donne la parole à Gilles MARZI afin d'exposer les possibilités de partage entre ces deux dispositifs :

Celui-ci propose l'installation dans une première tranche du système central à la mairie ainsi que deux caméras sur le bâtiment de la mairie. Dans une deuxième phase, des caméras pourraient être mises en place aux écoles, au périscolaire, au carrefour de l'église ainsi qu'aux trois entrées du village.

Le Maire propose de retenir les devis de la société ACS 2, qui était venue l'année dernière effectuer des tests pour vérifier la faisabilité auxquels il faut ajouter ceux de la société URBANO pour les diverses alimentations électriques et ethernet.

Entreprises	Montants
ACS 2	8 650.00 € HT
URBANO	1 902.00 € HT
TOTAL	10 552.00 € HT

Cette première partie sera présentée dans le cadre du dispositif « Village Côte d'or » du Conseil Départemental (subventionnable à hauteur de 6000 €).

Phase complémentaire : Autres caméras, ainsi que le relai dans le clocher

Entreprises	Montants
ACS 2	19 966.50 € HT
URBANO	3 504.00 € HT
TOTAL	23 470.50 € HT

Cette partie sera présentée dans le cadre du fonds interministériel de lutte contre la délinquance (subventionnable entre 20 et 40 %) Parallèlement il reste à faire chiffrer par ENEDIS l'alimentation électrique des caméras situées sur des lampadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces demandes et charge le maire de les transmettre.

3) Proposition de recrutement dans le cadre d'un parcours emploi-compétences.

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance, une possibilité de recrutement serait possible afin d'offrir à un jeune la possibilité de se former et d'aider la commune dans le cadre de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Il donne la parole à Michel LEDERMAN pour qu'il décrive le dispositif.

Celui-ci indique que cette possibilité est ouverte aux jeunes de moins de 25 ans pour un contrat de 20h hebdomadaire minimum pour un CDD de 11 mois renouvelable. Un tuteur doit être désigné et des formations complémentaires sont à prévoir. L'état aiderait la commune à hauteur de 65 % du coût horaire du SMIC ;

Le Maire propose de tenter de s'inscrire dans ce dispositif pour un CDD de 11 mois, 20h/semaine (Pôle Emploi devrait pouvoir proposer des candidats).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité et charge le Maire de la transmettre à Pôle Emploi ainsi que dans le village et la Communauté de communes.

4) Désignation d'un conseiller défense

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Monsieur Frédéric ARMENJON se porte candidat pour exercer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Frédéric ARMENJON en tant que correspondant défense de la commune de Bellefond.

5) Prime COVID

Ces primes exceptionnelles sont destinées à valoriser les personnels qui travaillent dans des conditions difficiles par suite de la pandémie. Le Maire propose d'y consacrer une somme de 1600 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire d'effectuer la répartition entre les agents communaux.

6) Informations et questions diverses

- Le Maire donne la parole à Thierry AVIET.

Celui-ci fait le point sur les travaux du mur du cimetière réalisés par l'association SENTIER. Les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions malgré les nombreuses pierres gelées.

Il indique également que la commission « développement durable et cadre de vie » réfléchit actuellement sur la pose de bancs en divers points de la commune ainsi que sur le fleurissement à prévoir dans le village.

- Rose-Marie MATHYS présente le projet de la commission « Education, Culture, affaire scolaires » à l'occasion de Pâques. La commission propose d'organiser un concours de décoration d'œufs. Le jury serait composé des bibliothécaires. Des livres seront remis par tranche d'âge aux différents gagnants. La commission se chargera d'exposer toutes les œuvres des enfants.

Par ailleurs, elle donne quelques informations sur les réflexions engagées au niveau de la commission « Enfance, jeunesse » de la communauté de communes : restauration périscolaire, relations possibles des enfants avec la base nautique d'Arc sur Tille, etc ...

- Le Maire indique que la demande de permis de construire du futur centre d'accueil de mineurs a été déposée en mairie par la communauté de communes et sera transmise rapidement au service instructeur. L'architecte devrait également transmettre dans quelques jours la demande de permis de construire pour la restauration de la grange, rue de Ruffey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05

Le Maire

Philippe MEUNIER

